

# Avis aux Fournisseurs

Le 12 janvier 2005

## AVIS DE MODIFICATION

Veuillez noter que dorénavant, pour les mandats dont la date de transmission de la première version des avis de modification est prévue le lendemain de la transmission de la première version de la livraison 5, la Direction de la rénovation cadastrale (DRC) accepte de repousser la date de réception prévue de ces avis.

Pour ces mandats, les avis pourront nous être livrés au plus tard le 8<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de réception à la DRC de la première version de la livraison 5.

Les fournisseurs voulant se prévaloir de ce délai devront le notifier sur le bordereau de transmission des biens livrables de la livraison 5 version 1 et y indiquer la date de livraison prévue des avis de modification.

(Avis 05-01)